

**NEUCHÂTEL** Alain Ribaux, Pierre Cornu, Jean Studer et consorts jugent Hamlet.

# Des stars du barreau sur scène

FLORENCE VEYA

Sans fenêtre, la pièce est plus sombre que celle d'un tribunal ordinaire. Assis sur les gradins, le public est plus nombreux que lors d'audiences traditionnelles. Mais le juge Alain Ribaux (actuel conseiller communal à Neuchâtel), le procureur Pierre Cornu (aujourd'hui conseiller juridique au Centre international d'étude du sport), ainsi que les avocats de la défense, Gilles de Reynier, et de la partie civile Désirée Vincente Diaz jouent leurs rôles réels. Idem pour l'expert psychiatre Olaf Makaci. Samedi après-midi, au théâtre de la Poudrière, à Neuchâtel, «Please, continue (Hamlet)», a fait salle comble.

Basée sur un cas concret, le scénario de cette performance calque un Hamlet shakespearien (amoureux d'Ophélie, fille de Polonius) sur un jeune homme des banlieues actuelles. Mentalement perturbé depuis la mort de son père, celui-ci, fortement alcoolisé un soir de noces, tue Polonius d'un coup de couteau. Meurtre ou accident? Aux magistrats et avocats du cru de rendre justice en auditionnant les seuls trois acteurs du jeu et en tenant compte l'avis des jurés tirés au sort dans le public.

## Le spectateur acteur

Tournant depuis l'automne dernier en Hollande, Belgique, France et Suisse, le concept de «Please, continue (Hamlet)» a fait halte à Neuchâtel. Ses auteurs, Yan Duyvendak et Roger Bernat, se plaisent à projeter le spectateur dans l'espace public. Mission réussie, puisque l'on se trouve surprise – à l'issue de l'énoncé du verdict du tribunal par Alain Ribaux – par la salve d'applaudissements qui s'ensuit. Habitue à suivre des audiences

de tribunal, on en avait oublié assister à une mise en scène.

Mise en scène toujours renouvelée en regard des magistrats, avocats et jurés présents. Vendredi soir à la Poudrière, Florence Dominé Becker jouait son rôle de juge, Nicolas Aubert avait revêtu sa robe de procureur, tandis qu'Yves Grandjean se trouvait dans la position de l'avocat de la défense et l'ex-conseiller d'Etat et néanmoins avocat Jean Studer, dans celui du mandataire de la partie civile. Verdict pour Hamlet: une peine de cinq ans de prison ferme assortie d'un traitement psychiatrique.

Menée par l'ancien juge Alain Ribaux, l'audience de samedi a, elle, vu Hamlet être acquitté: «La thèse de l'accident n'étant pas la plus probable, mais ne pouvant être totalement écartée.» Dans sa plaidoirie, l'avocat Gilles de Reynier s'est appliqué à mettre en exergue la notion de bénéfice du doute.

## Réflexion sur la justice

«L'issue des procès d'Hamlet déjà menés, allant de dix ans de réclusion à l'acquittement, incite à la réflexion», reconnaissait Gilles de Reynier. L'ancien procureur Pierre Cornu a, pour sa part, mené un réquisitoire tambour battant. «J'apprécie de plaider à nouveau après m'être exprimé quelque 500 fois devant un tribunal», commentait-il. «Cet exercice est intéressant. Le problème, c'est le temps. Je n'avais que dix minutes à disposition et Alain Ribaux a dû me rappeler à l'ordre.» Ce dernier disait aussi trouver «sympa» de se replonger dans son ancien rôle. Magistrats et avocats n'ont appris aucun dialogue, mais ont effectué leur travail en se basant sur le seul acte d'accusation. Quid donc du sort d'Hamlet lors de son prochain jugement censé se dérouler en avril à Paris? ●

## Jurée au théâtre, bizarre...

«Onze jurés seront nommés dans le public et jugeront l'accusé coupable ou non coupable». Le juge Ribaux annonce la couleur. On ne se tortille pas encore sur sa chaise comme au cirque quand le clown cherche une «victime». Mais, en tant que brave spectatrice, on écoute d'autant plus l'acte d'accusation, les plaidoiries et réquisitoires. Puis, mon nom est prononcé, je promets de dire toute la vérité comme dans un vrai tribunal et nous nous retrouvons dans une petite pièce avec le juge Alain Ribaux. Onze jurés sous l'œil d'une caméra qui retransmet notre débat, mais sans le son. Hamlet est-il coupable ou non d'avoir tué Polonius, le père d'Ophélie, son amoureuse de l'époque? Est-ce un assassinat, thèse soutenue par l'avocat de la jeune femme et le procureur, ou un accident? Au chrono, 20 minutes pour trancher. A tour de rôle, nous défendons notre point de vue. L'explication d'Hamlet: «Je croyais qu'il y avait un rat derrière le rideau. J'ai planté le couteau, c'était en fait Polonius qui était ca-

ché», ne convainc personne, mais... Là, le débat se noue. Autour de cette notion de doute ou d'intime conviction. Et si c'était, toutefois, vrai? Hamlet avait peu de raisons de tuer le père d'Ophélie. Aussi, peut-on condamner une personne quand il y a doute? Doit-on l'envoyer en prison pour protéger la société et l'accuser, l'obligeant ainsi à suivre un traitement psychiatrique? Nous nous prenons tous au jeu, les argumentations fusent. Coupable ou non coupable? On se tortille maintenant sur sa chaise... Par neuf voix (dont la mienne) contre deux, nous acquittions Hamlet. Malgré ce sentiment partagé qu'il aurait dû payer pour cet acte horrible. Le doute a donc profité à l'accusé. Cette pièce a été jouée vingt fois auparavant. Les jurés ont condamné douze fois Hamlet à des peines allant de 1 à 10 ans de prison, l'acquittant à sept reprises. Pour le juge Ribaux – pris par le stress du chrono, il en a oublié de voter! – Hamlet était également non coupable. ● SOPHIE WINTELER



L'ancien juge Alain Ribaux (à gauche) et l'ex-procureur Pierre Cornu ont revêtu leur robe le temps d'une pièce de théâtre. RICHARD LEUENBERGER

PUBLICITÉ